

PROCEDURE PACS

ENVOI PAR COURRIER OU DEPOT DU DOSSIER AVEC LES **PIECES ORIGINALES** SUIVANTES :

■ **Composition dossier pour tous les partenaires :**

- Original de **convention** de pacs dûment rempli (cerfa n° 15726-02)
- Original de **déclaration conjointe de conclusion** de pacs dûment rempli (cerfa n° 15725*02) incluant les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté, ainsi que les attestations sur l'honneur de résidence
- Facture sur Montigny pour au moins l'un des deux partenaires
- Carte d'identité recto-verso ou passeport en cours de validité pour chacun des partenaires

* ***Personne de nationalité française (ou étrangère née en France) :***

- Acte de naissance daté de moins de trois mois (extrait avec filiations et mentions marginales ou copie intégrale). Attention, les nom et prénoms entre la pièce d'identité et l'acte de naissance doivent être parfaitement identiques pour que le dossier soit accepté.

* ***Personne de nationalité étrangère née à l'étranger :***

- Acte de naissance daté de moins de six mois accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté ou par une autorité consulaire. De même il faudra vérifier la concordance des nom et prénoms, entre les différents documents remis par le pays ou le Consulat.

* ***Documents complémentaires pour toute personne de nationalité étrangère même née en France :***

- Certificat de coutume mentionnant que le partenaire est **majeur, célibataire et juridiquement capable (sauf pour les personnes placées sous la protection juridique et administrative de l'OFPPRA)**
- Certificat de non pacs daté de moins de trois mois (à demander au service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères de Nantes)
- Attestation de non inscription au répertoire civil (à demander au service central d'état civil du Ministère des Affaires Etrangères de Nantes)
- Si divorce, ou veuvage, apporter la preuve de la situation (jugement de divorce, acte de décès par exemple)

Après étude des documents, un rendez-vous sera proposé :

- **Lundi, mardi, jeudi, vendredi, entre 8h30/11h30, et entre 13h30/16h45**

- **Les 2 partenaires devront être présents à ce rendez-vous**